

0_Privilege_01.jpg

PRIVILEGE DV ROY.

LOVYS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre A nos amez & feaux Conseillers les Requestes de nostre Hostel, Baillifs, Seneschaux, & tous autres Iuges nos Officiers, salut. Nostre bien-ame ESTIENNE RICHER Libraire en nostre ville de Paris, Nous a fait remonstrer que non sans grands frais & despens il auroit recouré *Le Vingtieme Tome du Mercure François*, que ledit exposant voudroit volontiers imprimer pour l'utilité & contentement de nos subiects: mais il craint que quelques autres ne le voulussent imprimer ou faire imprimer apres qu'il aura fait beaucoup de despence pour le mettre au net & imprimer correctement, s'il n'avoit sur ce nos Lettres de Privilege & permission, humblement requerant icelles A ces causes inclinât liberalement à la requeste dudit exposant, Luy avons permis imprimer ledit Liure: & pour le garantir de perte des frais qu'il luy a conuenü & conuenient faire, Avons fait & faisons inhibitions & deffenses à tous Libraires, Imprimeurs, vendeurs de Liures, & à tous nos Sujets, de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & distribuer par cestuy nostre Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de nostre obeyssance, le Liure cy-dessus; faire aucuns extraicts, n'imprimer à part aucuns des Discours & Relations contenuës dans ledit Liure en quelque sorte & maniere que ce soit, pendant l'espace de dix ans, du iour & date que ledit Liure aura esté paracheué d'imprimer, à peine de deux mil liures d'amende, applicable moitié à nous, & l'autre moitié audit exposant, confiscation d'exemplaires qui se trouueront estre imprimez autres que de l'impression dudit exposant, de ses despens, dommages & interests. Plus defendons sur les mesmes peines à tous Marchans Libraires, tant forains que de nos

0_Privilege_02.jpg

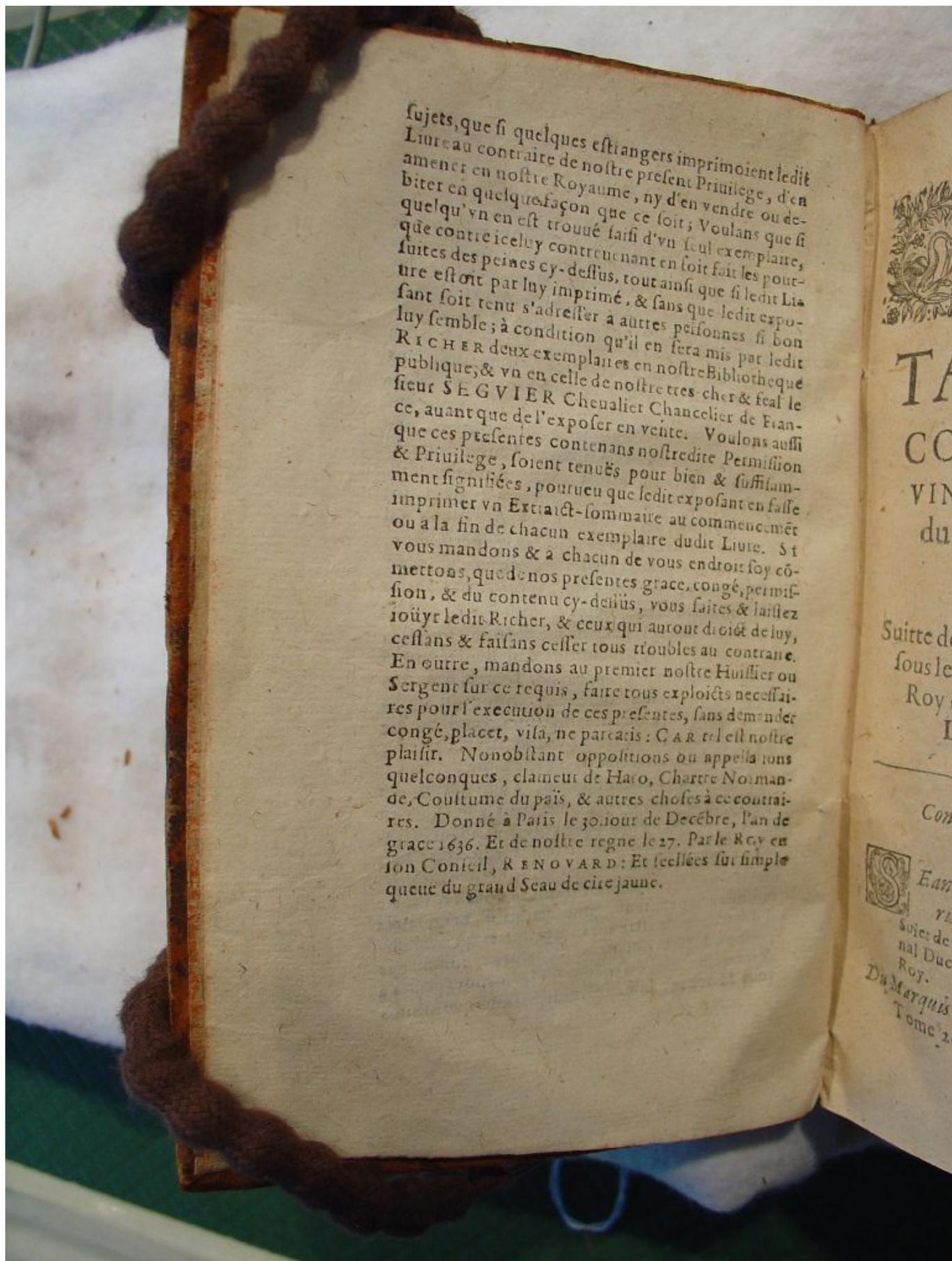


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan